

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DASES 515 G Subvention à l'Union Départementale de Paris de la Fédération des Malades et Handicapés (11e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L -3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à « UD DE PARIS FMH » ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à « UD DE PARIS FMH » (11ème) (dossier : 2013_07420, simpa : 5526), au titre de 2013.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2013 du Département de Paris et de l'année année suivante, sous réserve de la décision de financement.